## CONSEIL FÉDÉRAL Procès-verbal de la séance du 28 janvier 1921

Visites de membres du Conseil fédéral à l'étranger

Secret

Présidence. Verbal

M. le Président de la Confédération communique que l'attaché commercial de la Légation de Grande-Bretagne l'a invité, de la part de son gouvernement, à se rendre en Angleterre, avec quelques personnalités du monde de l'industrie et du commerce suisse, désignées par la Suisse, à l'occasion de la foire industrielle qui se tiendra dans quelques villes du Royaume-Uni, du 27 février au 4 mars prochain. Les invités seraient les hôtes du gouvernement britannique, durant leur séjour en Angleterre. La même invitation est adressée aux ministres du commerce et de l'industrie de tous les gouvernements du monde. Le gouvernement anglais attacherait un grand prix à la visite du Président de la Confédération. Il ne s'agit pas d'une conférence ni de pourparlers organisés, mais seulement d'une visite de courtoisie et d'informations, qui offrira il est vrai des occasions de prendre contact avec les personnalités dirigeantes et influentes de Grande-Bretagne et d'autres pays. A ce point de vue, M. le conseiller national Alfred Frey, président de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, juge indispensable que la Suisse donne suite à l'invita-



tion par l'envoi d'une délégation. Quant à M. Schulthess, il aurait aussi cru devoir y donner suite en personne s'il s'était agi d'une conférence officielle, mais telle que l'invitation se présente, il ne pense pas, étant donnés nos usages, qu'il convienne que le Président de la Confédération s'y rende. Du reste, il se rangera sur ce point à l'avis du Conseil fédéral. Si celui-ci se prononce pour l'envoi d'une délégation, il sera nécessaire de la composer de personnalités de premier ordre.

Dans la discussion qui suit, la manière de voir de M. le Président est généralement approuvée. Si d'une part on fait observer que dans les circonstances actuelles, la Suisse ne peut plus se tenir à l'écart des entrevues internationales et qu'une politique d'isolement et de renoncement serait nuisible au pays, d'autre part on remarque qu'il n'y a pas de grands résultats à attendre de visites telles que celle à laquelle le Président de la Confédération est convié, qui semble avoir un caractère d'apparat plutôt que celui d'une réunion d'affaires, et que la tradition suisse est de s'abstenir en pareil cas. En tout cas, il conviendrait de savoir, avant de répondre à l'invitation, ce que feront d'autres gouvernements.

Sur une question posée, M. le Président fait encore remarquer que les personnes à désigner par la Suisse n'iraient pas en Angleterre à titre de délégués officiels du gouvernement suisse, mais d'invités du gouvernement britannique. Il y aurait lieu toutefois de leur rembourser leurs frais de voyage et menues dépenses de séjour.

Sur la proposition de M. le président, il est décidé:

- 1. D'autoriser le Département de l'Economie publique à consulter M.le conseiller national Alfred Frey et d'autres personnalités, pour la désignation éventuelle des invités.
- 2. De charger le Département politique de s'informer notamment auprès de nos Légations à Paris et Bruxelles de la suite que les gouvernements en question comptent donner à l'invitation.
- 3. Pour le surplus, d'attendre les propositions du Département de l'Economie publique.

Comme suite à la discussion ci-dessus, un échange de vues a lieu au sujet des cas où un membre du Conseil fédéral, se rendant dans une capitale étrangère à titre privé, doit cependant, par raison de courtoisie, faire des visites et accepter des invitations dans le monde officiel. Il n'est pas pris de décision à ce sujet.